



## **Signature Electronique, Signature Manuscrite : une même valeur probante**

***CertEurope, Opérateur de Certification Electronique,  
certifié conforme à la norme ETSI/TS 101 456***

Le 9 février 2007

**CertEurope, 1<sup>er</sup> Opérateur de Services de e-Confiance<sup>®</sup>, vient d'obtenir la qualification de Prestataire de Services de Certification Electronique par LSTI, organisme de qualification accrédité par le COFRAC. Ce label de qualité garantit la conformité de CertEurope à la norme ETSI/TS 101456 (AFNOR Z 74-400).**

**La qualification** du certificat électronique est primordiale dans le processus de dématérialisation de documents à valeur probante tels que les contrats, les bons de commande, les factures, etc, ... Elle **permet de garantir leur valeur légale** et d'éviter, en cas de contestation, d'avoir à prouver la fiabilité du procédé de signature électronique utilisé.

L'article 1316-4 du Code civil reconnaît que la signature électronique a la même valeur juridique que la signature manuscrite, sous réserve que le procédé de signature électronique soit fiable.

CertEurope répondait déjà aux exigences qui définissent une « signature électronique sécurisée », la qualification permet de bénéficier de la présomption de fiabilité et simplifie par conséquent les démarches en cas de litige.

En effet, le décret 2001-272 relatif à la signature électronique (transcription de la directive européenne 1999/93/CE du 13 décembre 1999 sur un cadre communautaire pour les signatures électroniques) définit les conditions dans lesquelles une signature électronique est présumée fiable. L'une des conditions est que le certificat électronique utilisé soit qualifié.

Pour être qualifié, le prestataire de certification doit être conforme aux exigences de l'arrêté du 26 juillet 2004 relatif à la qualification des prestataires de services de certification électronique (PSCE).

Il est nécessaire que l'Autorité de Certification, le support cryptographique utilisé et le logiciel de signature soient qualifiés.

Afin d'obtenir cette qualification, CertEurope a demandé à être audité par la société LSTI, organisme certificateur indépendant, mandaté par le COFRAC qui a rendu les conclusions suivantes :

**« CertEurope est conforme à la norme ETSI/TS 101456 (AFNOR Z 74-400:2002), « Exigences concernant la politique mise en œuvre par les autorités de certification délivrant des certificats qualifiés » au sens de la directive 1999/93/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 1999 portant sur un cadre communautaire pour les signatures électroniques ».**

Stéphane Draï, président du Directoire de CertEurope, explique qu' « avec cette reconnaissance, nous pouvons remplir pleinement notre rôle de Tiers de confiance, élément indissociable de nos activités. De plus, la dématérialisation des échanges à valeur probante est cruciale pour les entreprises. Les changements sont structurants et s'inscrivent sur le long terme. La qualification par le COFRAC est une garantie, elle les rassure et les pousse à s'engager dans ce mouvement.. L'obtention de ce label est un processus long et complexe mais elle nous apporte aujourd'hui à moi et à toute l'équipe de CertEurope une très grande satisfaction. Les entreprises choisiront leurs prestataires en fonction de leur « labellisation » et aujourd'hui nous les y inciterons... ».

**La qualification au cœur des préoccupations de CertEurope**

En tant que Prestataire de Services de Certification Electronique (PSCE), Tiers Certificateur et Tiers Horodateur, CertEurope apporte une attention particulière au développement d'un savoir-faire à la fois technique, organisationnel et juridique. Le respect des normes et standards internationaux, la conformité aux dispositifs légaux sont ainsi au centre des préoccupations de CertEurope, au même titre que l'innovation technologique, fruit d'une **politique de Recherche et de Développement appliquée** très active.

Dans le cadre de cette démarche qualité, CertEurope a conclu, en novembre 2006, un partenariat stratégique avec la société Gemalto, leader mondial de la sécurité numérique. CertEurope délivre dorénavant ses certificats électroniques sur le dispositif GemSafe v2.01, une solution développée par Gemalto intégrant des puces cryptographiques de dernière génération.

Suite à cet accord, CertEurope est devenu le premier opérateur à distribuer des certificats sur des supports qualifiés par les services du Premier Ministre (DCSSI).

## **A propos de CertEurope**

### **CertEurope, 1<sup>er</sup> Opérateur de Services de e-Confiance<sup>®</sup>,**

Pionnier dès 2000 des services de certification électroniques, CertEurope, Tiers certificateur et Tiers horodateur, conçoit et met en œuvre des applications sécurisant les échanges de documents dématérialisés à l'attention des entreprises et des professions réglementées. Elles reposent sur l'utilisation de certificats numériques, et de services tels que la signature électronique, l'horodatage et l'archivage. Elles garantissent aussi la traçabilité et la confidentialité des échanges.

CertEurope a reçu le label « entreprise innovante » ANVAR en 2005 et a obtenu le Trophée de l'Innovation des Tiers de Confiance en 2003 (Opalex) et en 2006 (CertSign<sup>®</sup>).

**Quelques références clients :** Fédération Française du Bâtiment, GIE Infogreffe, Chambre Nationale des Huissiers de justice, Ordre des Avocats aux Conseils, Ordre des avocats à la Cour d'Appel de Paris, Conseil National des Barreaux, Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), Umanis, Groupe Malakoff, Asphéria, Orsid, ATOS Origin, JC Decaux, Conseil général de la Côte d'Or, Bravosolution, et 30 000 PME et PMI.

**[www.certeurope.fr](http://www.certeurope.fr)**

***Pour tout complément d'information, veuillez contacter :***

**Service de Presse :**

***Diane Duthoit - Agence NTC***

***Tél. 01 46 43 06 40***

***diane.duthoit@ntc-cpi.com***

***Nathalie Schlang,***

***Directrice Marketing et Développement***

***nschlang@certeurope.fr***

***Carole Arnaud,***

***Responsable Communication***

***carole.arnaud@certeurope.fr***

***CertEurope***

***Tél. 01.45.26.72.00***